



# AZIMUT IRP

Formation  
**ANTICIPER, NÉGOCIER  
LES CRISES  
DE L'ENTREPRISE**

Formation Action / éco



**AZIMUT IRP**  
FORMATIONS - CONSEILS - EXPERTISES  
**LIGNE DIRECTE : 07 66 87 99 12**



**E-MAIL**  
info@azimut-irp.fr



**ADRESSE**  
539 route de Flagy, 74570 Groisy

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### PRINCIPES LÉGAUX RÉGISSANT L'INSTAURATION DE LA BDES

- Le cadre légal.
- Les obligations de l'employeur.

1

### COMPARATIF ENTRE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE, LE PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE, LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI ET L'ACCORD MOBILITÉ

- Le rôle du CSE – des enjeux de négociation différents.
- Les organisations syndicales.
- Les contenus – avantages et inconvénients pour les salariés visés.

## LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DU CSE /CSE CENTRAL – PSE

- Le moment crucial : la 1ère réunion et le recours à l'expertise comptable.
- Les délais préfix du PSE, ses enjeux.
- Le rôle de la DRIEETS tout au long de la procédure.
- La communication auprès des salariés et l'obligation de discrétion.
- L'émission de l'avis éclairé et motivé.

---

## LE CONTRÔLE DU PSE / DU PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE (PDV) ET DE LA RCC PAR LA DRIEETS : Les principales mesures du PSE / PDV / RCC : aspects légaux, illustrations jurisprudentielles et cas concrets

- La pondération des critères d'ordre des licenciements.
- L'application des critères au sein des catégories professionnelles (les salariés potentiellement concernés).
- L'obligation de reclassement interne.
- Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le congé de reclassement/congé de mobilité (+ de 1000 salariés).
- Les mesures d'accompagnement externes.



**DURÉE**  
1 JOUR



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun